

# Les Infos de Base

mercredi 16 novembre 2011  
volume 14, numéro 46  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46 du 16 novembre 2011. Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 23, 24, 25 et entrées en vigueur au 16 novembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46 du 16 novembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 45 du 12 novembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-14, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-26, C-38, C-47.1, C-48, C-51, C-73.1, D-3, I-8, I-9, M-8, P-10, Q-2, R-10, R-12, R-13, R-15.1, S-01, S-4.2, S-6.01, S-13.01, S-13.1, S-17.1, S-29.01, S-31.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43A du 28 octobre 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 22 octobre 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 9 novembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 novembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 septembre.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur*, L.R.Q., c. **M-35.1.1**, aa. 3, 4, 6, 7.

*Loi modifiant la Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur*, L.Q. 2011, c. 25, aa. 1-4.

*Loi sur le régime de retraite de certains enseignants*, L.R.Q., c. **R-9.1**, a. 25.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2011, c. 24, a. 20.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 17.2, 73.1, 77.0.1, 77.0.2, 85.2, 85.35, 100.1, 115.10.1, 115.10.4, 128.3, 174, 192.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2011, c. 24, aa. 1, 3-9, 11, 13, 15.

*Loi sur le régime de retraite des enseignants*, L.R.Q., c. **R-11**, aa. 15.1, 16, 20, 28.2, 28.5, 29, 33.2, 63.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2011, c. 24, aa. 21-28.

*Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.Q., c. **R-12**, aa. 8, 58, 60.1, 62.1, 62.4, 64, 69, 99.6, 99.9.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2011, c. 24, aa. 29-37.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 28.1, 104, 152.1, 152.4.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2011, c. 24, aa. 38-41.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec pour donner effet à l'arrangement*

*conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4953], nouveau.

*Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4957], nouveau.

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4960], nouveau.

*Règlement sur le Conseil d'administration et les assemblées générales de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4962], nouveau.

*Règlement sur certains contrats que peuvent conclure les pharmaciens dans l'exercice de leur profession*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4963], nouveau.

*Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4965], nouveau.

*Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4966], nouveau.

*Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des*

*conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 66], remplacé.

*Règlement sur les assemblées générales et le siège de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4957, a. 6.

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des ergothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 114], remplacé.

*Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec*, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4960, a. 32.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière*, [R.R.Q., c. **D-9.2**, A.M. 2011-06 du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4972], nouveau.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière*, [R.R.Q., c. D-9.2, r. 13], remplacé.

*Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de la sécurité financière*, A.M. 2011-06 du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4972, a. 30.

*Règlement sur les affaires du Conseil d'administration et les assemblées générales de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, [R.R.Q., c. **H-4.1**, r. 1], remplacé.

*Règlement sur le Conseil d'administration et les assemblées générales de la Chambre des huissiers de justice du Québec*, Décision du 31-10-11, (2011) 143 G.O. 2, 4962, a. 5.

*Règlement édictant des mesures transitoires pour l'application de la Loi sur les sociétés par actions*, [R.R.Q., c. **S-31.1**, r. 1], a. 3.

*Règlement modifiant le Règlement édictant des mesures transitoires pour l'application de la Loi sur les sociétés par actions*, D. 1114-2011 du 02-11-11, (2011) 143 G.O. 2, 4953, a. 1.

*Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route*, [R.R.Q., c. **V-1.2**, r. 4.1].

*Entrée en vigueur de l'article 50 (partie).*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada***

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## **Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada***

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.